

Référence Note budgétaire Préfecture de l'Hérault du 16 novembre 2018

	BP SYDEL	BP Budget Annexe SCOT
Elément de contexte	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite de la mise en œuvre des 6 défis de la Charte de développement du Pays 2014-2025</li> <li>Maturation dans la prise de conscience de l'intérêt de porter un projet commun</li> <li>poursuivre ses missions : SCOT, Santé, Appui aux entreprises, Programmes européens, Tourisme et patrimoine, Schémas environnementaux</li> <li>Poursuite des équilibres financiers de 2018 en 2019</li> </ul>	
Priorités du budget	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre la rigueur budgétaire</li> <li>Diversifier les ressources financières dont notamment les éco-financements</li> <li>Travailler les mutualisations</li> <li>Répondre aux différents appels à projets</li> <li>Saisir les opportunités d'évolution de statuts PETR pouvant avoir un impact budgétaire</li> <li>Rigueur dans le suivi des subventions (acomptes et avances dès les seuils atteints) afin d'éviter le recours à la ligne de trésorerie</li> <li>Maintien du cadre budgétaire en 011 &amp; 012 via la recherche de financements complémentaires</li> <li>Rechercher de nouvelles recettes</li> <li>Utiliser une partie des fonds de réserve pour déployer certains projets expérimentaux et pour équilibrer le budget</li> </ul>	
Ressources et charges section de fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Charges :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Charges caractères général : 386 431.88 €</li> <li>Charges personnel : 813 574 €</li> <li>Autres charges de gestion courante : 52 502 €</li> <li>Charges financières : 4 000 €</li> <li>Dotations amortissements : 7720.12€</li> </ul> </li> <li>Ressources :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Subventions -- Participations : 1 238 628 €</li> <li>Produits Services : 25 600€</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Charges :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Charges caractères général : 22 600.90 e</li> <li>Charges personnel : 92 225 €</li> <li>Dotations amortissements : 21 688.10 €</li> </ul> </li> <li>Ressources :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Subventions -- Participations : 136 514 €</li> </ul> </li> </ul>
Ressources et charges section d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Charges :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Immobilisations : 17 980.12 €</li> </ul> </li> <li>Ressources :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Dotation amortissement : 7720.12€</li> <li>Subventions 10 260 €</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Charges :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Immobilisations : 104 788.10 €</li> </ul> </li> <li>Ressources :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Dotation amortissement : 21 688.10 €</li> <li>Subventions : 83 100 €</li> </ul> </li> </ul>
Montant du budget	<ul style="list-style-type: none"> <li>BP :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Fonctionnement 1 264 228 €</li> <li>Investissement : 17 980.12€</li> </ul> </li> <li>Pas de reprise anticipée du résultat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>BP :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Fonctionnement : 136 514 €</li> <li>Investissement : 104 788.10 €</li> </ul> </li> <li>Pas de reprise anticipée du résultat</li> </ul>
Niveau d'endettement de la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> <li>ligne de trésorerie ouverte sur 2018-2019 auprès du Crédit Agricole de 300 000€ / tirage effectué de 70 000€</li> </ul>	/
Effectifs de la collectivité et charges de personnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>19 agents dont 5 fonctionnaires + 2 recrutements prévisionnels</li> <li>012 SYDEL : 813 574 €</li> <li>012 SCOT : 92 225 €</li> </ul>	

République Française  
Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT  
28 FEV. 2019  
D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.

Délibération n° 2019-02 du Comité syndical du 22 février 2019

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019**

L'an deux mil dix neuf le vendredi 22 février à huit heures quarante cinq, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 18 Février 2019. Ce comité syndical fait suite à une seconde convocation ; le quorum n'ayant pas été atteint lors de la première réunion en date du vendredi 15 Février 2019 à huit trente.

Etaient présents ou représentés :	Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Christian BIHAC, Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Bernard GOUJON, Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Marie PASSIEUX, Jean-François SOTO, Irène TOLLERET, Louis VILLARET.
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Olivier BRUN, Béatrice FABRE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Daniel JAUDON Gaëlle LEVEQUE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Nicole MORERE, Jean TRINQUIER, Jean-Pierre GABAUDAN, Marie-Pierre PONS, Yolande PRULHIERE, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEYROL, Michel SAINT-PIERRE, Philippe SALASC, Laurent SINTES.
Invités : 30 ; Quorum : (deuxième convocation, quorum non requis) ; Présents ou représentés : 12	

Vu les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,  
Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire,  
Considérant que les ressources de notre établissement sont limitées,  
Considérant l'avis favorable du Bureau réuni le vendredi 1<sup>er</sup> février 2019

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré,  
VOTE  
A l'unanimité des suffrages exprimés

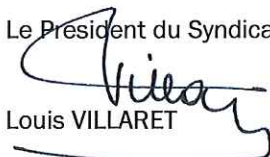
- ✓ D'Adopter le budget primitif 2019 sans reprise des résultats de l'exercice 2018 (annexe 1)
- ✓ De voter, par nature, le budget principal (BP) 2019 dont le détail est annexé à la présente délibération :
  - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (annexe 2)
  - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement (annexe 3)
- ✓ De voter le présent budget en équilibre à hauteur de :
  - 17 980.12 € en investissement et
  - 1 264 228 € en fonctionnement

Clermont l'Hérault, le 22 Février 2019

Le Président certifie sous sa responsabilité  
La présente délibération exécutoire le 22 Février 2019

Publiée le 22 Février 2019  
Transmise le 22 Février 2019

Le Président du Syndicat

  
Louis VILLARET

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 264 228,00	1 264 228,00
+	+	+
<b>R</b> <b>E</b> <b>P</b> <b>O</b> <b>R</b> <b>T</b> <b>S</b>		
RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	1 264 228,00	1 264 228,00

## INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	17 980,12	17 980,12
+	+	+
<b>R</b> <b>E</b> <b>P</b> <b>O</b> <b>R</b> <b>T</b> <b>S</b>		
RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	17 980,12	17 980,12
<b>TOTAL</b>		
TOTAL DU BUDGET (4)	1 282 208,12	1 282 208,12

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	423 109,20	0,00	386 431,88		386 431,88
012	Charges de personnel et frais assimilés	767 536,40	0,00	813 574,00		813 574,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	69 150,00	0,00	52 502,00		52 502,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>1 259 795,60</b>	<b>0,00</b>	<b>1 252 507,88</b>		<b>1 252 507,88</b>
66	Charges financières		0,00	4 000,00		4 000,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )			0,00		0,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 259 795,60</b>	<b>0,00</b>	<b>1 256 507,88</b>		<b>1 256 507,88</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	16 251,60		7 720,12		7 720,12
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>16 251,60</b>		<b>7 720,12</b>		<b>7 720,12</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 276 047,20</b>	<b>0,00</b>	<b>1 264 228,00</b>		<b>1 264 228,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 264 228,00

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	50,00	0,00	25 600,00		25 600,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 188 575,20	0,00	1 238 628,00		1 238 628,00
75	Autres produits de gestion courante	18 000,00	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>1 206 625,20</b>	<b>0,00</b>	<b>1 264 228,00</b>		<b>1 264 228,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 206 625,20</b>	<b>0,00</b>	<b>1 264 228,00</b>		<b>1 264 228,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>			<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 206 625,20</b>	<b>0,00</b>	<b>1 264 228,00</b>		<b>1 264 228,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES REGETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 264 228,00

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>7 720,12</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	68 249,05	0,00	17 980,12		17 980,12
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		68 249,05	0,00	17 980,12		17 980,12
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses financières</b>			0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		68 249,05	0,00	17 980,12		17 980,12
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				0,00		0,00
<b>TOTAL</b>		68 249,05	0,00	17 980,12		17 980,12

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

17 980,12

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	10 260,00		10 260,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>			0,00	10 260,00		10 260,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	25 000,00	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes financières</b>		25 000,00	0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		25 000,00	0,00	10 260,00		10 260,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	16 251,60		7 720,12		7 720,12
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		16 251,60		7 720,12		7 720,12
<b>TOTAL</b>		41 251,60	0,00	17 980,12		17 980,12

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

17 980,12

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

7 720,12